

Haute Savoie



ARRETE DE TITULARISATION (TEMPS NON COMPLET)

Madame DUCREZ Delphine
GRADE Adjoint technique territorial
CATEGORIE C

(Modification de l'arrêté n°A31_2018 du 24 décembre 2018, article 2)

Le Maire de MEGEVETTE, Haute-Savoie,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'arrêté n°01_2018 du 16 mars 2018 portant nomination de Madame DUCREZ Delphine au grade de Adjoint technique territorial en qualité de stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2018, à temps non complet à raison de 16/35^{ème},

Vu l'arrêté n°04_2018 du 19 janvier 2018 portant modification de carrière en qualité de stagiaire, échelle C1, de Madame DUCREZ Delphine au grade de Adjoint technique territorial en qualité de stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2018, à temps non complet à raison de 16/35^{ème},

Vu l'arrêté n°A30_2018 du 24 décembre 2018 portant reclassement sans modification de durée de carrière de Madame DUCREZ Delphine au grade de Adjoint technique territorial à compter du 1^{er} janvier 2019, à temps non complet, à raison de 16/35^{ème},

Vu l'attestation de suivi de la formation d'intégration établie par le Président du C.N.F.P.T.,

Considérant que le stage a été probant,

Vu l'arrêté n°A31_2018 du 24 décembre 2018 portant titularisation (temps non complet) de Madame DUCREZ Delphine au grade de Adjoint technique territorial à compter du 1^{er} janvier 2019, à raison de 16/35^{ème},

Considérant que l'agent conserve son ancienneté de 1 an, 5 mois et 6 jours à la date de sa titularisation, l'article 2 de l'arrêté n°A31_2018 du 24 décembre 2018, doit donc être rectifié.

ARRETE

Article 1er - Madame DUCREZ Delphine est titularisée dans le grade de Adjoint technique territorial, à compter du 1^{er} janvier 2019, à temps non complet, 16 heures 00 minute hebdomadaires.

Article 2 - A cette date, l'intéressée est classée à l'échelon 02, indice brut.350, indice majoré.327, avec une ancienneté conservée de 1 an, 5 mois et 6 jours.

Article 3 – La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- Notifié à l'intéressée

Ampliation sera adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à MEGEVETTE, le 20 février 2019

Le Maire,



Max MEYNET-CORDONNIER

Notifié à l'intéressée le : 02.03.19
Signature de l'agent :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'u2702', is written below the text 'Signature de l'agent :'. The signature is written over a horizontal line.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.